



La lettre aux Thourisiens

Février 2023 – N° 148

Compte-rendu de conseil municipal Séance du 3 mars 2023

Ensemble immobilier du centre bourg : présentation de l'APD

L'agence RHIZOME est représentée par M Julien Guéneques et Mme Maud Aubry, qui sera notre interlocuteur pour ce dossier pour les échanges quotidiens. Ils présentent l'APD de la phase 2 du projet de réhabilitation de l'ensemble immobilier du centre bourg. Le conseil apporte quelques modifications à leur proposition. (Voir ci contre)

Ensemble immobilier du centre bourg : demande de subvention à la Région dans le cadre du dispositif « Bien vivre partout en Bretagne 2022 »

Le conseil valide la demande de subvention à la Région dans le cadre du dispositif « Bien vivre partout en Bretagne 2022 » pour un montant potentiel de 130 680 €.

Le dossier doit désormais être complété et déposé.

Rapport annuel éclairage public 2022

Constatant des incohérences dans le rapport annuel 2022 de l'éclairage public établi par le SDE35, le conseil ne valide pas ce rapport.

Modification des statuts du SDE35

Afin de permettre au SDE35 de mettre en place un nouveau service d'aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics, le conseil valide la modification de leurs statuts dans ce sens.

Renouvellement convention de délégation de compétences pour l'organisation d'un service de transport scolaire autonome avec la Région

Le conseil valide le renouvellement de la convention avec la Région pour l'organisation du transport scolaire communal.

(suite p 2)

**Nouvel horaire d'ouverture de la
mairie et du bureau de poste pour
le samedi : 10 h à 12 h 15.**

Nouvelles esquisses pour la future M.A.M.

Suite aux différentes remarques formulées en 2022 sur le projet de la future M.A.M (maison d'assistants maternels), l'architecture et l'aménagement intérieur du bâtiment ont été révisés par le cabinet Rhizome, en charge du projet.



Les nouvelles esquisses présentées lors du conseil municipal du 3 mars 2023 proposent une bâtisse constituée en partie d'une extension neuve avec un toit plat, et une toiture à 2 pans sur la partie rénovée. Les façades portent un bardage bois et pierre avec 2 grandes baies sur les façades Ouest et Nord. La hauteur de l'extension sera affinée en fonction de l'épaisseur nécessaire pour l'isolation.

L'accès à la M.A.M s'effectue par le Nord donnant sur un hall d'accueil. La salle d'activités d'environ 48m² est aménagée d'une cuisine ouverte à mi-hauteur avec une



porte vers l'extérieur. La cuisine proposée en arrondi a l'avantage de ne pas comporter d'angles saillants pour la sécurité des petits. Toutefois, cet aménagement sera revu car il ne permet pas l'installation aisée de plans de travail pour la préparation des repas.

L'espace sanitaire destiné aux enfants dispose d'une cloison vitrée à mi-hauteur donnant une visibilité sur la salle d'activités. La distance entre l'électroménager et la douche devra répondre aux normes électriques.

Deux des chambres disposent de portes adaptées P.M.R (personne à mobilité réduite). La 3^{ème} chambre devra en disposer également. Les portes des chambres seront équipées d'un hublot.

La problématique du chauffage n'a pas encore été résolue entre un plancher chauffant et/ou des radiateurs.

A l'étage, l'espace accueille un bureau spacieux et des combles aménageables.

Les espaces extérieurs sont aménagés au Sud de la M.A.M. Un aménagement au Nord devra être proposé en cas de forte chaleur. Le rangement extérieur prévu pour le matériel n'est pas suffisamment grand pour accueillir les 3 grandes poussettes nécessaires aux assistantes maternelles. L'aménagement extérieur sera revu à ce sujet.

Convention ALSH Martigné-Ferchaud

La convention est renouvelée avec l'ALSH de Martigné-Ferchaud pour l'accueil des enfants Thourisiens.

Révision des tarifs de location des équipements communaux

Le conseil valide les tarifs de location pour 2024 avec une augmentation de 2 %. Les tarifs détaillés sont disponibles en mairie.

Renouvellement copieur de l'école

Le copieur de l'école ne fonctionne pas correctement depuis plusieurs mois malgré les nombreuses interventions de Konica dans le cadre de notre contrat de maintenance.

Le conseil valide l'achat d'un copieur couleur chez Inkcó pour un coût de 3 108.00 € TTC.

Achat équipement de surveillance

Suite à des dégradations régulières, le conseil valide l'achat d'une caméra et de 3 projecteurs pour mettre en place une surveillance des bâtiments communaux.

Vote des taux d'imposition 2023

Le conseil reconduit les taux d'imposition suivants pour 2024 : Taxe foncière sur bâti : 34.40 % ; Taxe foncière sur non bâti : 34.00 % ; Taxe d'habitation (résidences secondaires) : 12.00 %.

Subventions aux associations

17 dossiers de demande de subvention ont été adressés à la mairie dont 7 à caractère social qui ont été étudiés par le CCAS. Le conseil attribue les subventions suivantes : Retiers PRAF PG Handball : 105 € ; L'Outil en main du Pays de la Roche aux Fées : 45 € ; Club de Judo de Retiers : 75 €.

Subvention « Trans Australia »

Dans le cadre de son projet Trans Australia, M Georgelin organise le 29 avril une soirée avec repas et soirée dansante à la salle Auguste Pavie. Le conseil accorde 50 % de réduction sur la location de la salle soit 152 €.

Subventions jeunesse

(voir en page 3).

Subvention au RPI Lalleu - Thourie - La Couyère

La subvention au RPI à hauteur de 91 € / élève (50 € pour les fournitures scolaires, 8 € pour Noël, 30 € pour les sorties scolaires et 3 € pour les assurances) est reconduite ainsi que le financement des sorties piscine pour un montant total de 13 000 €.

Subvention à l'association Crocq Vacances

La subvention à Crocq Vacances pour la gestion des centres de loisirs de Retiers, Coësmes et Thourie où sont accueillis les petits Thourisiens est accordée pour un montant de 10 305.25 €.

Edition 2023 « Dis-moi Dix mots »

Le conseil ne valide pas le devis présenté par la commission Culture pour l'organisation d'ateliers dans le cadre de « Dis-moi Dix mots » mais souhaite un atelier plus global avec l'artiste proposé.

Animations et affaires culturelles

Le conseil valide un budget de 2 500 € pour les animations 2023.

Entretien voirie et réseaux

Un budget de 4 000 € / an est prévu pour le curage des fossés de la zone Nord-Est et le long des routes prévues au programme de voirie 2023.

Indemnités perçues par les élus au cours de l'année 2022

Conformément à la loi « Engagement et proximité », les indemnités perçues par les élus en 2022 ont été présentées au conseil.

Commission Communication - Culture - Médiathèque

Le site internet nécessite une mise à jour de la version PHP qui exigera probablement l'intervention d'un prestataire extérieur.

2 affiches vont être installées sur les vitrines de l'ancien Grenier de Grand-mère : une pour le « recrutement » de professionnels pour le pôle multiservices et l'autre pour la présentation du projet de réhabilitation.

Le conseil valide l'installation de supports de communication le long du parc animalier, au parking du cimetière et sur la place Pierre et Marie Curie.

Aménagement accès parcelle B149

L'aménagement de l'accès à la parcelle B149 doit être revu suite à l'acquisition par un nouveau propriétaire. Un coffret électrique communal et un poteau incendie pourraient être déplacés.

Informations diverses

Des barrières ont été cassées rue de la Libération par les locataires de la salle Pavie du 25/02/2023. Un accord est en cours pour les réparations.

Le SMICTOM nous a informé d'une augmentation des tarifs de collecte des ordures ménagères afin d'homogénéiser les tarifs entre les levées de bacs et les dépôts en BAV.

Prochain conseil municipal : 24 mars 2023



Guillaume, votre nouvel interlocuteur au bureau de La Poste, mais pas que ...

Depuis le 6 février dernier, Guillaume Darien a pris place dans le bureau de La Poste à la mairie de Thourie. Bienvenue à lui !

Son expérience lui permet de répartir son temps entre

le service administratif pour la prise en charge des tâches liées au service technique (gestion de l'entretien et de la maintenance des équipements communaux, commandes, planification et contacts avec les prestataires, préparation des chantiers ...) et les actions sur le terrain en binôme avec Tracy Cartigny.

Notre équipe technique est désormais au complet et devrait pouvoir reprendre dans de meilleures conditions l'entretien des espaces et équipements communaux pour le bien-être des Thourisiens.

Conseil municipal des jeunes

Le samedi 28 janvier dernier, le CMJ a reçu plusieurs candidats pour le concours de dessin « dessine le logo du CMJ ». La consigne imposée était d'avoir un logo avec de la couleur, comportant le mot « Thourie » ainsi que les trois lettres « CMJ ».

Le jury, composé des membres du CMJ, a voté pour le logo le plus apprécié et lisible, respectant la consigne donnée. C'est le dessin de **Maëlyne Renoux** qui a été retenu. Une récompense lui a été remise lors du CMJ du 4 mars.

Félicitations à elle !



Le prochain projet du CMJ sera porté sur une action avec les personnes âgées, début avril.

Prochain CMJ : 1 avril 2023

Subventions jeunesse

Subvention sport et loisirs

La municipalité souhaite encourager les jeunes à pratiquer une activité sportive ou de loisirs. Elle attribue donc une subvention pour les jeunes (-18 ans) adhérents à une association sportive ou de loisirs à raison de 15 € / jeune / saison pour une licence supérieure à 50 €.

Subvention voyages scolaires

La municipalité accorde une subvention de 50 € / enfant / année scolaire dans le cadre d'un voyage scolaire d'au moins 4 nuitées pour les collégiens et les lycéens (-18 ans), Les familles thourisiennes peuvent en faire la demande en mairie sur justificatifs.

Agenda

Mercredi 22 mars de 17 h à 17 h 30 : animation « la tête dans les histoires » pour les enfants de 3 à 6 ans. Médiathèque de Thourie

Samedi 1^{er} avril de 14 h 30 à 17 h : après-midi jeux de société intergénérationnel. Inscription en mairie

Samedi 29 avril de 10 h à 13 h : marché de Printemps, bourses aux plants et aux plantes. Préau, zone de loisirs

Samedi 29 avril dès 19 h : soirée « Trans-Australia », venez manger et échanger avec toute l'équipe. Inscription : serge.georgelin@orange.fr ou 06.45.57.76.25

Mardi 23 mai de 10 h 30 à 11 h 15 : animation « Bébés lecteurs en musique » pour les enfants de 0 à 3 ans. Médiathèque de Thourie

Dimanche 4 juin : fête des écoles

Dimanche 18 juin : randonnée pédestre et cycliste

Samedi 24 juin : repas champêtre. Préau de l'étang

Dimanche 2 juillet : spectacle DésArticulés

Samedi 22 juillet : feu d'artifice. Soirée moules-frites. Association Thourie Animations

Mardi 15 août : fête des battages

Samedi 11 novembre : marché d'automne

Marché de Printemps

Le marché de Printemps de Thourie revient le samedi 29 avril au préau de la zone de loisirs. Retrouvez la traditionnelle bourse aux plantes et aux plants, vos producteurs locaux, ainsi que des artisans et commerçants, la médiathèque de Thourie, et la populaire chasse aux œufs.



APRES-MIDI JEUX DE SOCIÉTÉ INTERGÉNÉRATIONNEL

SAMEDI 01 AVRIL 2023 DE 14H30 A 17H
PETITE SALLE PAVIE DE THOURIE

**Public : Enfants scolarisés à partir du CE1
et personnes retraitées**

➔ Chaque participant peut apporter 1 à 2 jeux

Réservation conseillée auprès de la mairie
avant le 28 Mars 2023



Quoi de neuf à l'école ?



Le second conseil d'école de l'année scolaire 2022-2023 a eu lieu le 30 janvier dernier. Le compte-rendu, qui lui a fait suite, nous apprend la tenue d'une évaluation du « projet-école » de notre RPI.

Cette évaluation se déroule en trois temps : une auto-évaluation par l'ensemble de la communauté éducative (enseignants, personnel communal, AESH, parents, élèves), un rapport d'auto-évaluation soumis à un groupe d'évaluateurs externes (un inspecteur de l'éducation nationale, des conseillers pédagogiques, des chefs d'établissements du second degré, des directeurs d'école) et une visite sur site de ces mêmes évaluateurs externes.

L'objectif de cette évaluation, qui est une commande institutionnelle, est d'établir une photographie du « projet-école » autour des quatre domaines sur lesquels porte l'évaluation (apprentissage et parcours des élèves, climat scolaire, acteurs de l'école et enfin environnement institutionnel et partenarial) puis de (re)définir ses priorités, ses besoins et ses axes de développement pour les cinq années à venir, et ce, grâce au regard extérieur porté par le groupe d'évaluateurs externes. Libre au RPI ensuite de se saisir de tout ou partie des conclusions de l'évaluation pour affiner sa stratégie de travail pour les prochaines années.

Par ailleurs, le RPI peut célébrer le maintien de son nombre de classes actuel pour la rentrée 2023-2024. En effet, malgré une démographie plutôt défavorable sur le département et donc dans nos communes, le RPI n'aura pas à souffrir d'une fermeture de classe à la rentrée prochaine.

Nous pouvons citer pour référence la réponse du Ministère de l'Éducation Nationale, de la jeunesse et des sports, publiée au Journal Officiel le 1^{er} mars 2022 à la question

27340 : « À la rentrée 2021, les écoles rurales représentent environ 17 % des écoles publiques et scolarisent 8,2 % des élèves. Les taux d'encadrement y sont très favorables, avec une moyenne de 20,3 élèves par classe, inférieure au ratio national de 21,8 élèves par classe. »



Rappelons enfin les mots de la circulaire N°2003-104 DU 3-7-2003 : « La préparation de la carte scolaire du premier degré est devenue, au fil des années, un moment essentiel du débat public sur l'école. Cela tient au fait que la demande sociale à l'égard de l'école est de plus en plus exigeante et que l'école primaire est un « maillon de proximité », sans aucun doute le service public le plus proche, celui auquel nos concitoyens sont le plus attachés. » Ainsi, la création du RPI a répondu et répond encore à cette idée d'attachement entre une population donnée et le service public que constitue l'école. Pour autant, la question démographique demeure au centre des préoccupations.

En effet, la natalité est en baisse ces dernières années sur le RPI. Les 42 constructions permettant l'accueil de nouvelles familles qui ont été réalisées ces 12 dernières années à Thourie n'ont permis que de maintenir difficilement nos effectifs sans les augmenter. Les 22 nouvelles constructions du lotissement "Du Guesclin" arrivent et devraient nous aider à maintenir ce cap. Les effectifs des communes de Lalleu et La Couyère sont aussi en baisse sur les dernières années. Les nouvelles contraintes pesant sur le développement urbain des petites communes, ne permettront plus à l'avenir de continuer à créer des lotissements, il faudra donc trouver d'autres solutions pour l'accueil de nouvelles familles, en développant l'offre locative permettant un renouvellement plus fréquent des familles thourisiennes.

libe||ule

Réseau des médiathèques
Roche aux Fées Communauté



Du 1^{er} mars au 31 octobre, découvrez les sélections du prix BD « Kazabul » et du prix roman « A la Folie » dans votre médiathèque de Thourie.

PRIX DES LECTEURS KAZABÛL
Prix littéraire adultes

libe||ule

1^{er} Mars
31 octobre

LA SÉLECTION DES BD

libe||ule
PRIX 2023 KAZABÛL

PRIX DES LECTEURS A LA FOLIE'
Prix littéraire adultes

libe||ule

1^{er} Mars
31 octobre

LA SÉLECTION DES ROMANS

libe||ule
PRIX 2022 A LA FOLIE'